

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent,
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Calomnies Réactionnaires

La discussion du budget, interrompue à chaque instant par des interpellations le plus souvent inutiles, se poursuit lentement à la Chambre. Et cependant la situation financière du pays est telle qu'elle mérite de fixer l'attention de nos législateurs et qu'elle devrait être le principal objet de leurs préoccupations. Car, en définitive, il n'est rien moins que de la prospérité et de l'avenir de la France.

Sans doute, on peut affirmer en toute sincérité, que l'état de nos finances n'a rien qui doive effrayer les masses populaires, et qu'il n'y a pas lieu de crier, comme le font chaque jour les journaux réactionnaires, que nous glissons sur la pente de la ruine et que la banqueroute, la hideuse banqueroute, comme disait Mirabeau, est à nos portes.

Chaque fois que s'ouvre une période électorale, on est certain d'entendre les ennemis de nos institutions chanter ce sinistre refrain. Il en a toujours été ainsi depuis bientôt trente ans. Oui, voilà trente ans qu'ils pronostiquent la ruine prochaine, inévitable de la France; et cela parce qu'ils ne sont pas au pouvoir. S'ils tenaient le gouvernail, vous pouvez être certains qu'ils trouveraient que tout marche à souhait et que la France est dans une situation exceptionnellement prospère.

C'est en vain que les faits ont continuellement donné des démentis formels à ces prophètes de malheur, ils n'en continuent pas moins, chaque fois que le pays est appelé à procéder à des élections, à rééditer leurs ridicules prophéties.

Laissons les à leur malsaine besogne. Le pays sait fort bien qu'en agissant ainsi, ils n'ont d'autre but que d'effrayer les électeurs et de les amener à voter pour leurs candidats, c'est-à-dire pour les candidats chers au duc d'Orléans.

Il se peut que la situation financière de la France ne soit pas ce qu'elle devrait être, c'est-à-dire, que le chiffre des impôts soit trop élevé et qu'il y ait quelque chose d'anormal, à voir le budget des dépenses aller sans cesse augmentant chaque année et cela, dans un pays où les services administratifs et le chiffre de la population sont restés les mêmes.

Tous les bons citoyens déplorent cet état de choses et voudraient voir nos législateurs entrer dans la voie des économies et, par de sages et utiles réformes, imprimer au budget des dépenses une marche diamétralement opposée à celle qu'il a suivie jusqu'aujourd'hui, c'est-à-dire, faire en sorte que le chiffre des dépenses aille en diminuant d'année en année, ainsi que le veulent la logique, le bon sens et l'intérêt du pays.

Cela n'est pas impossible.

Il suffirait d'élaguer du budget toutes les sinécures, de diminuer les gros traitements de supprimer tous les emplois et les dépenses qui ne sont pas d'une stricte utilité. Combien de millions on économiserait en agissant ainsi !

Mais voilà. Personne n'ose attacher le grelot. On estime qu'il est beaucoup plus

commode de suivre le chemin de la routine et l'on continue à perpétuer les vieux errements.

C'est profondément triste. Le pays en souffre ! Mais qui songe au pays ! Pourtant, il faudra bien que l'on vienne là, un jour !

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 30 Janvier 1900

La Chambre continue la discussion du budget de l'instruction publique.

M. Modeste Leroy avait déjà demandé que les écoles nationales d'enseignement primaire supérieur et professionnel qui sont au nombre de 4, soient rattachées au ministère du commerce et non de l'instruction publique. M. Granier soutient cette proposition que combat M. Levraud.

M. Leroy défend son projet. M. Leygues, ministre de l'instruction publique combat l'amendement, car dit-il, les écoles de Vierzon, Voiron, Armentières et Nantes, sont des écoles nationales où se doit donner un enseignement très élevé, comportant à côté de l'instruction professionnelle une culture générale très développée.

M. Leygues ajoute qu'en 1898, MM. Bourgeois et Maruéjols, alors ministres de l'instruction publique et du commerce, ne se montraient pas partisans de ce rattachement.

M. Brisson, estime que peut-être le moment n'est pas venu de procéder à ce rattachement puisque ces écoles sont en pleine prospérité.

Après quelques explications de M. Bourgeois, M. Mesureur qui demande à la Chambre de prononcer le transfert des écoles au ministère du commerce, comme en a décidé la commission par 2 voix de majorité, l'amendement de M. Modeste Leroy est voté par 288 voix contre 255.

M. Carnaud, au sujet du chapitre 67, concernant le traitement des instituteurs fait un appel à la Chambre en faveur de la situation des instituteurs, dont l'avancement est très long car, dit-il, ils n'arrivent à la 1^{re} classe de leur grade qu'au bout de 56 ans !

M. Carnaud conclut en demandant que les instituteurs soient protégés dans certaines communes contre les attaques des curés.

M. Maurice Faure, rapporteur, reconnaît le bien fondé des observations de M. Carnaud, et dit que cette année, grâce aux mesures prises, 39 pour cent des instituteurs verront leur situation s'améliorer.

M. Leygues demande le vote des augmentations votées par la commission, c'est-à-dire d'une somme de 38.000.000 fr. plus 1.200.000 francs sur le chapitre des retraites.

La Chambre, par 566 voix, vote ces crédits. Par 405 voix contre 121, la Chambre vote un amendement de M. Aimond, tendant à accorder, à l'occasion de l'Exposition, une médaille d'honneur aux instituteurs méritants : 25.000 francs ont été votés à cet effet. Un amendement de M. Bersez demandant 250.000 francs pour la construction ou agrandissement d'établissements d'enseignement secondaire, est repoussé.

La séance est levée.

Politique des « bras-croisés »

Ranc est battu. Le leader du parti radical a succombé sous la pression formidable des sectaires.

Ranc était trop républicain : il aimait trop la loyauté, pour plaire aux hypocrites, que maintes fois il stigmatisa avec l'âpre talent qu'on lui sait.

Il est vaincu, mais non « fini » comme se plaisent à le dire les adversaires irréconciliables de la République.

On n'abat pas un homme de la trempe de Ranc aussi commodément. Il sera toujours le leader du parti radical, car il sera toujours un vaillant lutteur.

La réaction n'y gagnera rien. Ah ! comme à cette heure, les républicains qui l'ont com-

battu, ou, indifférents, ont laissé terrasser cet homme, comme ces républicains, s'ils ont vraiment une conviction, s'ils ont une honnêteté politique, comme ils doivent regretter leur apathique insouciance, ou leur rageuse jalousie à l'égard de celui qui fut toujours un « sincère. »

Certes, il est des hommes dont le caractère, la physionomie n'inspirent aucune sympathie. Ranc peut être de ceux-là, mais doit-on, malgré tout, subordonner l'Idée à l'Homme ? Viviani, dans la *Lanterne*, avec une éloquence indignée, s'écrie : « Un homme va manquer à une Assemblée ! Le parti socialiste presque tout entier a fait son devoir, et nous n'avons pas ménagé nos efforts. Tant pis pour ceux des nôtres dont la tactique de combat est l'abstention ! A chacun sa responsabilité ! »

Et pourtant, Viviani, André Lefèvre, Veber, Clovis Hugues qui, dimanche ont lutté pour Ranc, sont-ils en communion directe d'idées avec Ranc ? Non. Mais ces hommes comprennent, savent que l'Idée première doit être au-dessus de tout. Que Ranc, disent-ils, ne soit pas des nôtres, qu'il n'approuve pas nos théories, soit : mais nous sommes certains que cet homme ne sera pas un traître, qu'il luttera toujours pour la République contre ses ennemis ! Et ils ont raison.

C'est bien là l'état d'âme des vrais républicains, de ceux qui aiment, de ceux qui luttent, de ceux qui souffrent pour la République.

La politique des abstentionnistes n'a jamais obtenu de bons résultats ; elle a toujours fait le jeu de la réaction.

Aux heures de lutte, les « intérêts premiers » doivent dominer les rancœurs et les haines de homme à homme.

Quand, — comme à cette heure, — de tous côtés, la réaction pour mieux tromper les apparences, glorifie les trois couleurs que jadis elle insulta, quand des hommes, aux noms éternellement inscrits dans l'histoire, comme traites à leur pays, s'agitent contre la République, tous les républicains devraient se grouper, pour résister à ces ennemis.

Et en cela, ils ne feraient qu'imiter ces derniers. Mais non ! Certains, soi-disants républicains d'avant garde, sous le prétexte, — oh combien nul ! — que le Sénat ne saurait jamais faire œuvre républicaine, se croient obligés de s'abstenir, et assister impassibles, en « badauds », criant de temps à autre, un inepte « A bas le Sénat » au triomphe de leurs adversaires irréconciliables.

Et ces hommes, ensuite, sont les premiers à protester contre les actes réactionnaires de ceux que la veille ils ont laissé triompher.

Et ils parlent de réaction, « de péril, de menées cléricales et césariennes » comme si ce n'était pas eux-mêmes qui les avaient provoqués !

Ces hommes là sont coupables, cette politique de « bras croisés » est dangereuse.

Elle ne saurait être celle des républicains.

M. C.

Au Transvaal

Encore un échec à l'actif des Anglais.

Le commandant Delarey annonce de Colesberg, 25 janvier, qu'il a repoussé les Anglais en leur infligeant de grosses pertes, tandis que les Boërs n'ont eu que 2 blessés.

A Ladysmith les Boërs continuent le bombardement, et l'on ne croit pas que le général Buller, si sérieusement repoussé à

Spion-Kop, reprendra de sitôt l'offensive, en vue de délivrer « ses frères de Ladysmith ».

Du reste, à l'heure actuelle, les troupes anglaises sont fortement réduites. Les nombreux combats qu'elles ont eu à supporter, et les non moins nombreux échecs qui leur ont été infligés, les ont mises dans un état apparent d'infériorité.

Voici la liste de ces pertes :

Officiers : tués, 125 ; blessés, 357 ; manquants, 109. — Soldats et sous-officiers : tués, 1,087 ; blessés, 4,423 ; manquants, 2,056.

Ces totaux ne comprennent pas les 279 tués et blessés du 20 janvier, ni les 319 manquants de Nicholsons-Neck, ni 350 morts de maladie.

Au total 8,895 hommes hors de combat.

INFORMATIONS

Décoration

Le sultan vient d'envoyer à M. Loubet la croix du Nicham-Imtiaz en brillants. C'est une décoration extrêmement rare, qui est réservée aux souverains et chefs d'Etat, et qui n'a pas plus de quinze titulaires à l'heure actuelle. La plaque est en brillants, rehaussée de saphirs et de pierres précieuses.

La gauche démocratique

La gauche démocratique doit se réunir très prochainement pour renouveler son bureau dont les pouvoirs sont arrivés à expiration. M. de La Porte paraît devoir être remplacé à la présidence du groupe par M. Sarrien à qui l'on prête l'intention de prononcer en s'installant au fauteuil présidentiel un grand discours politique.

Le budget de l'Algérie

La Chambre a abordé aujourd'hui l'examen du budget de l'Algérie. Tous les députés algériens se sont fait inscrire pour prendre part à la discussion générale. En outre, M. Rouanet, qui figure également parmi les orateurs inscrits, compte, dit-on, prononcer un grand discours sur la situation de l'Algérie, tant au point de vue politique qu'au point de vue économique. Dans ces conditions, et bien que M. Etienne ne soit pas encore de retour à Paris et que M. Drumont déclare ne pas vouloir intervenir, on pense que le débat occupera deux séances.

La commission a reçu, en outre, le rapport de M. Camille Pelletan sur le budget de la guerre. Un exemplaire de ce document a été remis à chacun des membres de la commission.

M. Brunetière au Vatican

Hier, sous les auspices du pape, en présence d'un millier d'auditeurs, M. Brunetière a donné, dans la grande salle du palais de la chancellerie, à Rome, une conférence sur la modernité de Bossuet. Parmi les assistants, nous devons signaler la présence au moins étrange de M. Nisard, ambassadeur de France, ainsi que du personnel de l'ambassade.

Mort d'un député chansonnier

La République française annonce que M. Couyba, député républicain de la Haute-Saône, arrondissement de Gray, est mort à Belfort, à l'âge de trente-sept ans.

M. Couyba, élu il y a deux ans, à une élection partielle, était connu en littérature sous le pseudonyme de Maurice Boukay. On doit à cet universitaire — il était professeur dans une école de Paris — de jolies romances,

dont quelques-unes, musique de Paul Delmet, sont célèbres : *les Stances à Manon, les Chansons rouges, etc.*

Une Statistique

Le *Matin* publie la statistique suivante : Il résulte que dimanche dernier, 29,397 électeurs sénatoriaux ont pris part au scrutin. Or, les candidats nationalistes qui se sont présentés dans la Seine, le Pas-de-Calais, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Savoie — où le général Mercier a obtenu 101 suffrages, — la Sarthe, la Haute-Saône, la Seine-Inférieure, la Somme, le Tarn-et-Garonne, le Var, la Vienne, la Haute-Vienne, les Vosges, Oran, la Loire-Inférieure et la Nièvre n'ont obtenu que 4,157 voix. Les libéraux ont recueilli dans les départements du Haut-Rhin, du Rhône, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, du Tarn, des Ardennes, du Cantal, 2,851 voix. Les conservateurs, qui avaient des candidats dans l'Orne, dans les Deux-Sèvres et la Vendée, n'ont atteint que 1,273 voix.

D'où il ressort, qu'ensemble, les nationalistes, les libéraux et les conservateurs ont obtenu 8,281 suffrages.

La majorité en faveur des républicains de toutes nuances s'élève ainsi à 21,116 voix.

La statistique est exacte ; on voit donc que les nationalistes et les réactionnaires n'ont pas à se féliciter du résultat des élections de dimanche.

La Crise Houillère

M. des Rotours, député du Nord, vient de recevoir la lettre suivante du ministre des travaux publics :

« Vous avez bien voulu me demander d'intervenir auprès de M. le ministre de la guerre en vue d'obtenir le renvoi dans leurs foyers pendant trois mois, des ouvriers mineurs actuellement sous les drapeaux, dans le but de remédier à la crise houillère, due à la pénurie de charbon. »

« J'ai l'honneur de vous informer que, dès la réception de votre lettre, je me suis empressé de la communiquer à M. le général de Galliffet, en insistant auprès de lui de la façon la plus pressante, sur l'importance de cette question, qui présente à vos yeux comme aux miens un caractère d'intérêt général incontestable. »

Le Procès des Lignes

Le tribunal correctionnel de Grenoble a rendu son jugement dans l'affaire des Lignes. Les membres de la Ligue antisémite sont condamnés à 25 fr. d'amende avec application de la loi Bérenger ; les membres de l'Union nationale à 25 francs d'amende, un seul à 10 francs, tous avec application de la loi Bérenger. Le tribunal déclare, en outre, dissoutes les deux Lignes.

Procès des Assomptionnistes

Des explications fournies au ministre des cultes par les ecclésiastiques dont les noms avaient été cités par le journal *la Croix*, il résulte qu'un archevêque, celui d'Aix, et cinq évêques, ceux de Viviers, Versailles, Montpellier, Tulle et Valence, reconnaissent s'être livrés à une manifestation de cette nature. Un curé, celui d'Avignon, a fait des déclarations analogues.

Quant aux prélats ou curés, qui d'après *la Croix*, auraient manifesté contre les poursuites, ils affirment qu'il n'en est rien. Pourtant, tous les curés desservants n'ont pas encore répondu à la demande d'explications qui leur a été adressée par le ministre des cultes.

Le gouvernement n'a donc eu à sévir que contre l'archevêque d'Aix, les évêques de Viviers, Versailles, Montpellier, Tulle et Valence et le curé d'Avignon dont les traitements sont suspendus.

Il est intéressant de faire remarquer qu'à l'exception de l'évêque de Versailles tous les autres prélats ont été déjà l'objet de quelques mesures disciplinaires.

Voici quelques indications supplémentaires sur le cas particulier du cardinal Richard :

Le président du conseil, dans la lettre par laquelle il demandait des explications à l'archevêque de Paris disait que, dans les circonstances actuelles, la visite du cardinal Richard aux Assomptionnistes avait le caractère d'une protestation publique.

L'archevêque dans sa réponse, a affirmé que cet acte n'avait aucun caractère politique. Il a tenu à ajouter que le gouvernement de la République ne pouvait que gagner à trouver près de lui des évêques qui

fussent indépendants sans être hostiles, c'est dans ces conditions que le conseil a décidé qu'il suffirait d'adresser au cardinal Richard une lettre de blâme.

Les Congrégations

La commission des associations a arrêté ses résolutions de principe sur les projets dont elle est saisie. Conformément aux décisions du gouvernement, elle a décidé que les congrégations religieuses ne pourraient exister qu'avec l'autorisation de l'Etat. Toutefois, cette autorisation au lieu d'être donnée par décret, ne pourra résulter que d'une loi. M. Trouillot, précédemment chargé du rapport provisoire, a été nommé rapporteur définitif.

Le procès Judet-Zola

On se souvient qu'à la suite de la publication par M. Judet, dans le *Petit Journal*, de deux lettres attribuées au colonel Combes et formulant des accusations contre le père d'Emile Zola, celui-ci déposa une plainte contre M. Judet, mais Judet ayant bénéficié d'une ordonnance de non-lieu, poursuivit en dénonciation calomnieuse M. Zola qui se trouvait alors en Angleterre et qui fut condamné par défaut.

Sur appel de M. Zola, la 9^e Chambre correctionnelle a jugé hier l'affaire.

M^e Labori défend M. Emile Zola. M. Jacques Adhur, rédacteur à la *Petite République*, expose comme témoin les résultats des recherches qu'il fit contre les allégations de M. Judet. Il prouve que ces allégations étaient fausses.

Après plaidoiries de M^e Labori pour M. Emile Zola, et de M^e Ménard pour M. Judet, le procureur conclut à l'acquiescement du grand écrivain.

En conséquence, le Tribunal acquitte M. Emile Zola, auquel l'auditoire très nombreux fait une enthousiaste ovation.

Le Procès Henry-Reinach

Le procès en diffamation intenté par M^{me} veuve Henry à M. Joseph Reinach, est fixé devant la cour d'assises de la Seine, au 19 mars prochain. Les assignations ont été lancées hier.

Mort de M. Ruel

M. X. Ruel, conseiller municipal de Paris, propriétaire du fameux bazar de l'Hôtel-de-Ville, vient de mourir à Cannes, dans une de ses fondations philanthropiques la Villa des Enfants.

M. Ruel était né à Annonay en 1822. Avant d'avoir sur la place de Paris la situation commerciale que l'on connaît, M. Ruel avait eu les débuts les plus modestes, et pendant qu'il remplissait l'emploi de placier en articles de bazar, sa femme tenait une échoppe foraine dans un terrain vague du quartier de l'Hôtel-de-Ville.

Quand il fut enrichi, M. Ruel fonda de nombreuses œuvres philanthropiques.

La Grève de l'Exposition

Les charpentiers de l'Exposition, en grève se sont réunis lundi soir à la Bourse du travail.

Les délégués des grévistes auprès des patrons ont rendu compte à leurs camarades des résultats obtenus par eux, au cours de leurs démarches ; c'est ainsi que les entrepreneurs ont accepté l'augmentation de 10 centimes par heure pour les travaux exécutés dans des constructions ayant plus de 25 mètres de hauteur.

Bien que cette augmentation n'ait semblé satisfaire qu'à demi les ouvriers, la reprise du travail a été votée.

Les grèves de Décembre 1899

L'Office du travail a enregistré 64 grèves pendant le mois de décembre 1899. Elles comprennent 41,142 grévistes. Ce chiffre élevé est dû spécialement aux grèves des mineurs et des tisseurs de la Loire. Des grèves ont éclaté dans vingt départements. Les industries ou professions éprouvées par ces grèves ont été celles des textiles, 21 grèves ; des ouvriers en chaussures, 6 grèves ; des colporteurs, déchargeurs, arrimeurs, etc., 6 grèves ; des métaux, 5 grèves ; des mineurs, 2 grèves ; des employés de tramways, 2 grèves, etc.

Des 64 grèves commencées en décembre, 58 sont terminées. Elles ont duré : une, 17 jours ; deux, 16 jours ; quatre, 14 jours ; une, 12 jours ; deux, 10 jours ; trois, 9 jours ; deux, 8 jours ; deux, 7 jours ; deux, 8 jours ; deux, 7 jours ; quatre, 8 jours ; six, 2 jours ; dix-neuf, 1 jour ou moins d'une journée.

Si l'on y ajoute 11 grèves commencées antérieurement, on constate que 69 grèves ont pris fin au cours du mois de décembre et qu'elles ont abouti à 15 réussites, 28 transactions, 26 échecs.

La Mission Voulet-Chanoine

Le *Journal* publie :

« On sait qu'après le drame de Zinder, les lieutenants Pallier et Joalland, depuis capitaines, eurent à se partager le commandement de la mission Voulet. La fraction dirigée par le lieutenant Joalland rencontra, par la suite, la mission Foureau-Lamy, dont le chef lui intima l'ordre de retourner à la côte. Le lieutenant Joalland, soit qu'il estimât que des instructions aussi graves lui étaient irrégulièrement transmises, soit qu'il considérât comme son devoir strict de poursuivre l'œuvre qui avait été assignée primitivement à Voulet, refusa de regagner la côte, se contentant de répondre :

« Notre mission avait pour but d'aller jusqu'au Tchad ; je ne connais, je ne puis connaître que cet objectif, et je poursuivrai ma route. »

Ces renseignements, nous les tenons de source absolument sûre. Or, si l'on veut bien considérer que Joalland dispose de cent fusils à peine, qu'il a été ou sera fatalement rencontré et attaqué en cours de route par des forces bien supérieures, il est permis de se demander si nous n'aurons pas la douleur d'enregistrer à bref délai un nouveau désastre.

Terrible naufrage

Le bateau à vapeur le « Rennus », de Hambourg, qui transportait du maïs de Philadelphie à Aarhus, s'est échoué le 27 janvier sur les récifs de Horens.

Quatorze hommes de l'équipage se sont noyés ; quatorze autres ont été sauvés par la « Nordsoe », bateau à vapeur du port d'Elsberg.

Au moment du naufrage, l'équipage s'était réfugié dans la mâture et s'était nourri de maïs et d'eau de mer. Il avait fait plusieurs tentatives pour se sauver dans ses canots, mais ces embarcations avaient été brisées contre le bordage du navire.

Le capitaine s'est brûlé la cervelle deux jours avant le sauvetage. Son cadavre a été emporté par les vagues. La plupart des hommes qui ont été sauvés ont eu les pieds gelés. L'équipage se composait d'Allemands, de Norvégiens et de Danois.

CHRONIQUE LOCALE

Subventions

Les subventions aux communes pour les sapeurs-pompiers et le matériel d'incendie, viennent d'être réparties entre les communes du département possédant des compagnies de sapeurs-pompiers, de la manière suivante :

Cahors, 319,70 ; Figeac, 158,30 ; Saint-Céré, 941,85 ; Gourdon, 104,95 ; Souillac, 74,20.

Mentions honorables

Par un décret du ministre de l'Intérieur en date du 27 janvier 1900, des mentions honorables ont été décernées :

A M. Molinat Isidore, marchand de bétail à Saint-Félix, qui, le 25 novembre 1899 a maîtrisé un cheval emporté.

A MM. Fourcat Julien, propriétaire à Sabadel, et Dolique Jean, propriétaire à Saladel, qui, le 3 septembre 1899 ont secouru un homme tombé dans un puits.

Aux institutrices et institutrices

Une bonne nouvelle

Grâce à l'énergique dévouement et au ferme appui de MM. Maurice Faure, l'éminent rapporteur de la commission du budget de l'Instruction publique, et Carnaud, le député-instituteur qui s'est constitué notre infatigable avocat, le projet Rolland a été voté à l'unanimité à la Chambre des Députés.

C'est une amélioration notable à la situation qui nous avait été créée par l'odieuse pourcentage.

Nous devons donc nous réjouir de cette manne inespérée... surtout après le vote déconcertant des membres de la Commission et témoigner à nos deux principaux bienfaiteurs notre plus vive reconnaissance pour la large part qu'ils ont prise dans cette brillante victoire.

Aussi, engageons-nous très vivement tous nos collègues à leur envoyer, le plus tôt possible, leur carte de visite avec quelques mots de remerciement.

Cette démonstration spontanée, du corps enseignant tout entier, leur sera un précieux témoignage de reconnaissance et un encouragement pour l'avenir.

L. G. I. A.

Maitresses de travaux de couture

M. le Ministre de l'Instruction Publique vient d'allouer au département du Lot une somme de 570 francs, pour être répartie aux communes qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour faire face au paiement des maitresses des travaux de couture.

Cours d'adultes

En exécution d'un arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique du 15 janvier, il sera décerné en 1900, des récompenses aux personnes étrangères aux écoles primaires publiques, qui ont collaboré avec le plus de zèle et de succès aux cours d'adultes et aux heures complémentaires de l'école.

Ces récompenses consisteront en médailles, diplômes d'honneur et lettres de félicitations.

Nul ne peut être proposé pour une médaille s'il n'a déjà obtenu un diplôme d'honneur.

En exécution d'un arrêté ministériel du même jour, il sera également décerné des prix spéciaux aux instituteurs et institutrices publiques qui auront collaboré avec le plus de zèle et de succès aux cours d'adultes.

Ces prix consisteront en médailles accompagnées d'une somme variable de 100 à 50 francs et en dons de livres.

Nul ne pourra être proposé pour une médaille s'il n'a déjà reçu un diplôme d'honneur.

CAHORS

Mutations

Par décision ministérielle du 28 janvier, M. Debax, capitaine au 7^e d'infanterie est affecté, à dater du 15 février 1900, au 1^{er} régiment de zouaves, en vue de la création du 5^e bataillon.

M. Voisin, lieutenant au 7^e d'infanterie est affecté au 4^e régiment de zouaves. Ces officiers qui sont détachés dans le service des écoles militaires d'infanterie, sont maintenus à leur poste actuel.

Conférence de la mairie

Hier soir, M. Bourdil, devant un nombreux auditoire, a fait la conférence que nous avons annoncée sur : *le Rêve et l'Action*, à propos d'un roman de Flaubert.

Le conférencier a traité son sujet avec talent, avec humour, avec esprit. Il a été fort goûté et fort applaudi.

Des conférences comme celle-là valent d'être entendues.

Patronage de jeunes filles

Le dimanche 4 février prochain, à 5 heures du soir, Monsieur Cloup, professeur au lycée Gambetta, fera au patronage de jeunes filles de l'Ecole Normale d'Institutrices, une causerie littéraire sur le sujet suivant : *« La vérité dans l'Art »*.

Causerie du samedi

Samedi, 4 février, à 8 h. 1/2 du soir, dans la salle du Conseil Municipal, M. Cahier fera, à l'aide d'EXPERIENCES, une causerie sur :

Les principaux effets de la pression de l'air.

Société de pisciculture du Lot

M. le président de la société de pisciculture du Lot vient d'être informé que, par décision du 23 janvier 1900, M. le directeur des eaux et forêts a accordé à la société de pisciculture du Lot une subvention de 250 francs.

Fête de Charité

Offerte par le V. S. C. à ses membres actifs et honoraires et à leurs invités

Nous rappelons que le V. S. C. donnera dans les salons du buffet de la gare, le samedi 10 février 1900, à 9 heures, une fête de Charité avec bal. Une quête sera faite au profit du bureau de bienfaisance de la ville de Cahors. Cette soirée s'annonce comme devant être très brillante. Les invitations vont être lancées incessamment et d'ores et

déjà nos charmantes cadurciennes font leurs apprêts et se disposent à assurer, par leur présence, le succès de cette nouvelle fête de notre vaillante société vélocipédique.

Aviron Cadurcien

MM. les membres de l'Aviron Cadurcien sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le vendredi 2 février 1900, à 8 h. 1/2 du soir au siège de la société (café Tivoli).

Ordre du jour :

Questions importantes.

Examens pour l'emploi de commissaire de police

Ce matin ont eu lieu, à la Préfecture, des examens pour l'emploi de commissaire de police.

Deux candidats se sont présentés.

Théâtre

Nous rappelons que c'est lundi, 5 février, que l'excellente troupe Monti donnera sur la scène de notre théâtre une représentation de la *D'oiselle de chez Maxin*, pièce bouffée en 3 tableaux, de M. Gardel-Hervé, et de la *Peur de l'Être*, vaudeville en 3 actes, de MM. Emile Moreau et Pierre Valdagne.

Commencement d'incendie

Hier soir, vers 11 heures, une fumée épaisse s'échappait d'une maison située Boulevard Gambetta.

L'alarme fut donnée aussitôt par quelques promeneurs qui organisèrent rapidement les premiers secours.

Une demi-heure après, tout danger était écarté.

Les dégâts sont insignifiants.

Bœuf échappé

Ce matin, vers 10 heures, un bœuf que l'on avait descendu du train de Brives, heureux de se retrouver sur le plancher des vaches, prit le galop.

Arrivé au passage à niveau de la rue du Lycée, quelques personnes apercevant le fugitif, fermèrent les deux barrières de la voie, mais écarté par la course, et surtout par les cris des spectateurs, le bœuf franchit les deux obstacles, parcourant à allure très vive la rue du Lycée, le boulevard Gambetta, les quais Champollion, et s'engagea dans la rue Fénelon.

Sur tout son parcours, la frayeur était générale. Nul n'osait arrêter le dangereux animal.

Toutefois arrivé dans la rue Fénelon, il s'engagea dans la cour de la maison Relhié dont on ferma immédiatement les portes.

Son champ de course ainsi limité, le bœuf dut s'arrêter; aussitôt il fut saisi et ramené à son propriétaire.

Il n'y a eu heureusement aucun accident de personnes.

Tribunal correctionnel

Audience du 1^{er} février 1900

Audience très courte et sans importance. Au début cinq délits de chasse, punis d'une amende variant entre 16 et 25 francs et la remise du fusil.

Contrebande. — Le Tribunal condamne également à 300 francs d'amende et aux dépens, le nommé Hébrard, Antoine, de Cahors, âgé de 52 ans, inculpé d'avoir colporté des allumettes de contrebande.

Vagabondage et mendicité. — Le nommé Portes, Louis-Auguste, âgé de 56 ans, natif de Sallel-Turan (Aveyron), sans domicile fixe, est condamné à 15 jours de prison pour vagabondage et mendicité.

Portes a déjà un grand nombre de condamnations à son actif, soit pour le même délit, soit pour vols.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 25 ET 28 JANVIER 1900
 Allegro Militaire, Král.
 Le Calife de Bagdad, (Ouverture) Boïeldieu
 Estudiantina, (Valse) Lacôme.
 Rapsodie Cambodgienne, La Fête
 des Eaux : 1^{re} partie Introduction-
 tion-Légende, 2^e partie Fête Bourgault-Ducoudray.
 Déjanire, Divertissement du Ballet Saint-Saëns.
 De 3 h. à 4 h. (Allées Fénelon)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 30 janvier au 1^{er} février 1900

Naissances

Coudere Paul-Auguste, rue de Maures, 13.
 Viala Charles, rue Brives, 7.

Décès

Gavalié Séverin, soldat au 7^{me} de ligne, 22 ans, célibataire, à l'hospice.

Arrondissement de Cahors

CATUS. — Par décision de M. le Ministre de l'Instruction Publique, une subvention 7,030 fr. a été accordée à la commune pour l'aider dans la dépense de construction d'une école de garçon au chef-lieu de la commune.

LES ARQUES. — Sous l'œil bienveillant et paternel de M. le Maire des Arques, divers habitants du village du Truc se sont permis de fermer un chemin public.

Il nous semble qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, M. le Maire aurait dû réprimer cette contravention.

Nous reviendrons, au besoin, sur cette question qui intéresse, au plus haut degré, les habitants du village du Truc.

SÉRIGNAC. — Un secours de 600 fr. vient d'être accordé à la commune de Sérignac, pour réparation, à l'église de Ferrières.

ANGLARS-JUILLAC. — Par décision ministérielle du 23 janvier, un secours supplémentaire de 700 fr. a été accordé pour la réparation du presbytère.

CREMPS. — On nous signale que M. le Maire de cette commune, de son autorité privée, subventionnerait d'une façon détournée l'école privée de filles à laquelle il n'aurait pas ménagé ses encouragements.

Nous prions notre correspondant de nous donner des renseignements plus détaillés sur cette affaire.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — M. le Ministre des Cultes vient d'allouer à la commune de Figeac un secours de 5,700 fr. pour la construction d'un presbytère à Ceint-d'Eau.

— *Encore un suicide.* — Le nommé Jean-Baptiste Lacombe, âgé de soixante et onze ans, propriétaire au Rouget, commune de Linac, atteint d'une maladie incurable qui lui occasionnait des souffrances insupportables, manifestait, depuis quelques temps, l'intention d'en finir avec la vie.

Profitant d'un moment où il se trouvait seul, ce malheureux vient de mettre son funeste projet à exécution. Il s'est tiré un coup de fusil dans la région de l'estomac. La mort a été presque instantanée.

— *La neige.* — Après toute une semaine de pluie, la neige vient de faire de nouveau son apparition. Tous les plateaux des environs en sont recouverts d'une couche de plusieurs centimètres. En ville, elle fond à mesure qu'elle tombe, occasionnant une boue épaisse. La température s'est bien refroidie.

— *Escroquerie.* — La nommée Marie-Pauline Manhaval, de Capdenac-le-Haut, vient d'être condamnée à un an de prison par le tribunal correctionnel de Villefranche pour escroquerie.

— *Concert.* — Le mauvais temps ayant empêché dimanche la Société musicale les Artisans réunis de se faire entendre, ce concert est renvoyé à dimanche prochain, 4 février.

BANNES. — Un secours de 2,500 fr. vient d'être alloué par M. le Ministre des Cultes pour aider la commune de Bannes dans la dépense de réparation de son presbytère.

— M. le Ministre a également accordé un secours de 2,300 fr. pour la réparation de l'église.

CARDAILLAC. — Le projet de construction de l'école mixte à Bonneviolle vient d'être subventionné par M. le Ministre de l'Instruction publique pour une somme de 4,440.

St-PERDOUX. — *Un bienfaiteur.* — La commune de Saint-Perdoux, canton de Figeac (est), vient de perdre un homme de bien, M. Delord, propriétaire au village du Pech.

De son vivant, quoique ne jouissant que d'une modeste aisance et ayant à sa charge trois enfants, Delord trouvait le moyen de rendre de grands services à tous les déshérités de la fortune qui faisaient appel à ses sentiments charitables.

Dans son testament il a voulu qu'après sa mort une certaine quantité de blé soit distribuée à chaque ménage pauvre de la commune.

Cette distribution a été faite par sa famille conformément à sa dernière volonté. Cet homme de bien est vivement regretté.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Rouleau à vapeur.* — Le rouleau à vapeur dont nous annonçons la prochaine arrivée tout dernièrement, vient enfin d'être... débarqué à la gare de Gourdon, après une semaine de retard, imputable, dit-on, à la maison chargée de fournir la chaudière qui ne voulait plus — malgré des engagements pris il y a déjà longtemps — la livrer au prix convenu, à cause de l'augmentation des cuivres.

Une foule de curieux s'est rendue aussitôt aux abords de la gare pour assister au premier essai qu'en a fait le mécanicien en allant au Vigan.

On va commencer dès demain à empierrer les traverses de la ville. Donc, gare aux accidents!

Cette machine va à raison de 4 kilomètres environ à l'heure et peut plomber 100 mètres de route par jour.

GOURDON. — *Probité.* — M^{me} Vinxe, femme d'un honorable cordonnier de notre ville, a trouvé la somme de 200 fr. sur la voie publique.

Elle s'est empressée d'aller déclarer sa trouvaille chez M. le commissaire de police.

Le même jour, la personne qui avait perdu cette somme relativement importante est rentrée dans ses fonds.

Nos félicitations à M^{me} Vinxe pour cet acte de probité.

— *Echo du suicide Moula.* — Contrairement à ce que nous avons annoncé dans notre dernier numéro, le sieur Moula était *ex-sergent major* (et non tambour-major) d'infanterie de marine au Tonkin.

Avant de se brûler la cervelle il s'était habillé de son plus frais complet et s'était enveloppé, sur le lit, dans un drapeau tricolore. La mort a été foudroyante: aucun membre n'avait bongé de place. Le bras tenant le revolver dont il s'était servi était tombé naturellement le long du corps et aucune goutte de sang n'avait jailli.

ROCAMADOUR. — *On nous écrit* depuis longtemps, trop longtemps déjà, qu'il est question de la construction d'une école.

A quand donc l'exécution de ces travaux? Nous espérons que le Conseil municipal, soucieux des intérêts de l'enseignement laïque, saura porter à bref délai un remède à la situation.

SOULOMÈS. — Malgré la démission du conseil départemental de l'enseignement primaire, le conseil municipal persiste à demander la suppression de l'école de filles de cette commune.

Pourquoi cette opposition systématique apportée par l'assemblée municipale aux lois et règlements en vigueur? allons, M. Lalo, vous montrez trop le bout de la corde.

CARENAC. — M. le Ministre des cultes a décidé l'allocation d'un secours de 2,400 fr. à la commune de Carenac pour construction du clocher et l'agrandissement de l'église de Maniagues.

Travail religieux facile, agréable, à faire chez soi offert à dames, d'elles et MM. désirant utiliser lucrativement leurs loisirs. Rapport de 60 à 100 fr. par mois selon production. Ecrire : **Entreprise nouvelle « Au Sacré Cœur »**, 113, rue Caulaincourt, Paris.

ETRENNES MUSICALES

Jusqu'au 31 janvier prochain, la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera *franco* à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de **dix morceaux pour piano** écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout **40 fr.** aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

DERNIÈRE LOCALE

CONCOURS D'ANIMAUX GRAS

Malgré le temps épouvantable que nous avons subi, ce soir, le *Concours d'animaux gras* a eu lieu à 2 heures. M. Dufour, directeur de la Ferme-l'Ecole du Montat, vice-président de la Société agricole, présidait en remplacement de M. Rey, absent.

M. Caviolle, conseiller de préfecture, représentait M. le préfet et M. Mazières, adjoint, représentait M. le maire de Cahors.

La proclamation du résultat du concours a eu lieu sous le préau de l'école de la place Thiers.

M. Caviolle, au nom du préfet, a félicité les propriétaires des belles bêtes amenées.

Puis, M. Dufour a donné lecture des récompenses dont voici la liste :

Bœufs et vaches

- 1^{er} prix 150 fr., Devès, à Saint-Médard.
- 2^e — 130 Virille, à Frayssinet-le-Gélat.
- 3^e — 120 Cavalié, à Caix (Luzech).
- 4^e — 110 Souleillou, à Bégous.
- 5^e — 100 Mourguès, à St-Denis.
- 6^e — 90 Rigal-Théron, à Douelle.
- 7^e — 85 Bousquet à Puy-l'Evêque.
- 8^e — 80 v^e Delpech, à l'Hospitalet.

Mentions très honorables : MM. Laporte, à Caillac et Foissac, à Labastide-Marnhac.

Mentions honorables : MM. Rigal, à Trespoux; Cubaynes, Paul, au Montat.

Moutons et brebis. (Lots de 3 têtes)

- 1^{er} prix : 50 fr. Delteil, à Arcambal
- 2^e — 45 Simonis, à Douelles
- 3^e — 40 Bernard, à Peyrilles
- 4^e — 35 Conquet, à Douelle
- 5^e — 30 Cavalié, à Arcambal
- 6^e — 25 Jouclas, à Arcambal
- 7^e — 20 Trémouillères, au Peyrat
- 8^e — 15 Amalric, à Arcambal

Mention très honorable : M. Soulié à Saint-Médard.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

GUERISON DES HERNIES



Réduire la hernie, quel qu'en soit le volume, et enfin la guérir n'est point chose aisée à faire. M. Glaser, spécialiste, garantit le succès.

L'art de guérir la hernie est le secret du spécialiste et réside exclusivement dans la confection de l'appareil. Or, notre spécialiste Glaser est l'inventeur et le fabricant du bandage curatif dont l'infailibilité est garantie aux sujets vigoureux.

Ce n'est point avec des paroles que nous essaierons de convaincre les personnes intéressées, nous les inviterons tout simplement à aller consulter M. Glaser, qui leur prouvera ce que nous avançons :

- 1^o Soulagement instantané;
- 2^o Amélioration en six jours;
- 3^o Réduction complète de la hernie en 30 jours;
- 4^o Guérison en six mois.

Nous engageons vivement nos lecteurs intéressés à consulter M. Glaser à Auch, le 3 février, Hôtel de France; à Agen, le 4, Hôtel des Ambassadeurs; à Tonneins, le 5, Hôtel de l'Europe; à Cahors, le 6, Hôtel des Ambassadeurs.

M. Glaser, spécialiste herniaire, à Héricourt (Haute-Saône) Brochure gratis.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XIV

LA RÉVÉLATION

— Je suis allée la prendre en traineau après votre départ, dit Emilie. Venez, voilà la cloche du dîner, et M. Stanford meurt de faim.

— Oui, dit Stanford en lui offrant son bras. Je vais étonner Mlle Howard ce soir.

On était peu nombreux : M. et Mme Howard, leur fille et leurs fils, Stanford et Rose ; mais tout le monde fut gai.

Stanford avait été aux Indes trois ans auparavant et raconta de merveilleuses histoires de chasses au tigre, de jeunes filles hindoues, d'aventures de jungles, de guerres de cipayes, avec un tel entrain qu'il transporta son auditoire, du Canada glacé sous le ciel brûlant et au milieu des splendeurs et des dangers des Indes.

Après dîner, lorsque M. Howard, le père, se fut retiré dans son cabinet pour écrire des lettres, que Mme Howard se fut assoupie dans un fauteuil au coin de la cheminée, où flambait un grand feu, les quatre jeunes gens firent de la musique, engagèrent une conversation aussi

étincelante que le vin de la Moselle du dîner, et finirent par des jeux de cartes : le jeune George tira l'horoscope de chacun, si bien qu'il était minuit que Rose ne pensait pas qu'il fût encore dix heures.

— Il faut partir ! s'écria-t-elle en se levant. Je n'avais pas idée qu'il fût si tard ! Il faut partir tout de suite !

Les deux jeunes filles montèrent prendre les fourrures de Mlle Danton.

Quand elles revinrent, elles trouvèrent le traineau attelé, tout le monde sortit pour leur dire adieu sur le perron.

Cette belle journée de mars s'était éteinte dans une nuit glacée, étoilée, sans vent.

La lune brillait au ciel, jetant sa lueur argentée sur le sol couvert de neige.

— Oh ! quelle nuit ! s'écria Emilie. Vous pouvez vanter votre Inde brûlante, monsieur Stanford, je ne donnerais pas notre froid Canada pour les richesses d'un milliers d'Indes anglaises. Bonne nuit, chère Rose, rêvez de moi.

La réponse de Rose fut un soufflet.

Reginald s'assit près d'elle et ils partirent glissant au milieu des reflets lumineux d'un clair de lune d'hiver.

— Arrêtez-vous à la grille, mon ami, dit Stanford au cocher. La nuit est belle, nous remonterons jusqu'à la maison à pied, n'est-ce pas, Rose ?

Rose répondit par un sourire, et ils descendirent à la grille.

Stanford passa sa main sous son bras et ils montèrent lentement, la longue avenue.

— Comme il fait sombre, dit Rose, en se suspendant à son bras avec un délicieux petit frisson. Et puis il est minuit. Comme j'aurais peur si j'étais seule ?

— Ce qui veut dire que vous n'avez pas peur avec moi. Rose, vous êtes charmante.

— Pensez ce que vous voudrez. Que diriez-vous si le fantôme sortait de ces grands arbres pour se dresser devant nous.

— Ce que je dirais ?... Rien. Je m'évanouirai très tranquillement dans vos bras. Mais ceci n'est pas la marche d'un fantôme. N'est-ce pas dans l'avenue des tamarins que la vieille Marguerite l'a vu ? Allons-y.

— Il est trop tard.

— Non pas, il y a quelque chose de délicieusement romanesque à se promener à l'heure fatale de minuit, lorsque les tombes s'ouvrent pour laisser passer les fantômes en linceul blanc qui viennent glisser sous les cieus. Venez...

— Mais, monsieur Stanford...

— Reginald, vous voulez dire ; vous me l'avez promis.

— Mais, Reginald, il est vraiment trop tard ; si on nous voyait.

— Quelle folie ? qui nous verrait ?... Et en supposant que l'on nous vit, les frères et les sœurs n'ont-ils pas le droit de se promener à minuit aussi bien qu'à midi si cela leur plaît ! Et puis, nous verrons peut-être le spectre et j'en paierais la vue d'un mois de ma solde.

Ils entrèrent dans l'avenue des tamarins qui était assez éclairée à l'entrée où pénétraient les rayons de la lune, mais absolument plongée

dans les ténèbres quelques pas plus loin.

— C'est effrayant ! s'écria Rose se rapprochant de lui. On pourrait être assassiné ici sans que personne n'en vit rien.

— C'est un endroit parfait pour un revenant. Spectre de Danton, parais ! Chut !... qui est là ?...

Rose fut sur le point de pousser un cri ; mais il lui avait déjà fermé la bouche d'une main, et de l'autre l'entraînait en silence dans l'ombre.

Comme pour répondre à son appel moqueur, deux ombres entrèrent sous les arbres au moment où il finissait son évocation.

La lune les éclairait en plein : un homme et une femme ; la femme enveloppée dans un châle, appuyée sur le bras de l'homme, tous deux marchant très lentement et causant avec animation.

— Ce ne sont pas des fantômes, murmura Reginald. Tenez-vous tranquille, Rose, nous sommes au milieu d'une aventure.

— Il me semble que je connais cette femme, dit Rose du même ton. Regardez !

— Par Saint-George ! mais c'est impossible, Kate !

— C'est Kate, et qui est cet homme ?... Que signifie ?...

En faisant cette question méchante, Rose savait bien au fond de son cœur que l'homme était M. Richards.

(A suivre.)

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

Bibliographie

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 5 (3 février 1900).

1° Aragon et Valence, par Mme Jane Dieulafoy.

2° A travers le monde : En Coloune au Menabe (suite), par H. M. de Mathuisieulx.

3° A travers la nature : Les Gisements pétroliers de Grosnoe (Caucase). — Ouverture d'une fontaine de Naphte.

4° Civilisations et religions : A Kimberley, par G. Labadie-Lagrave.

5° Questions politiques et diplomatiques : La Russie et le Japon en Corée, par Villard de Laguerie.

6° Livres et Cartes.

7° Conseils aux voyageurs : Récolte, emballage et transport des plantes vivantes. — Récoltes des plantes vivantes, Emballage des plantes ; Soins à donner aux plantes pendant le voyage ; Transport de quelques espèces spéciales, par Paul Combes.

Abonnements : France : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale : Un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.

Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain Paris.

LA NATURE, Revue des sciences illustrées Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^{ie}, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1393, du 1^{er} février 1900.

L'artillerie anglaise au Transvaal, par G. de Romane. — Les grands transatlantiques, par Daniel Bellet. — In-Salah, par T. Obski. —

Les éléphants au Siam et au Cambodge, par Francis Mary. — L'heure en Europe, par Henri de Parville. — Alimentation de Londres, par J.-F. G. — Le Kéfir dans l'armée, par Henri Coupin. — Le Vieux Paris à l'Exposition de 1900, par Albert Tissandier. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 29 janvier 1900, par Ch. de Villedeuil. — Poudre magnétique sans fumée et lampe-éclair, par J. R.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

SAINTE-NICOLAS. — 21^e année. — Sommaire du n° 9 — du 1^{er} février 1900.

Petit Marsouin (Capitaine Danrit). — Miss Pore-Epic (Eudoxie Dupuis). — Pierrot Robinson (Tante Nicole). — Le Procès d'Isabelle (S. Blandy). — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de Paul de Sémant, Georges Conard. — Jean Geoffroy, A. Sandoz, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : 5 fr. par mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

Le Musée des Familles (67^e année), paraissant deux fois par mois, publié dans son numéro du 1^{er} février 1900 :

Dans la Forêt Noire, par W. Kauff. — Vieille Eglise, par Achille Millien. — Bijoux vivants, par L. Balthazard. — Droit d'aînesse, par A. Dourliac. — La Journée d'une Petite Sœur des Pauvres, par P. Acker. — La Mer Rouge, Massouah, par J. Bertal. — Mouvement scientifique, par G. Branel. — Civilisation en France, par G. Bernier. — Causerie, par E. Muller.

Illustrations par Lemweber, Clément, R. Vacha, etc.

Prix d'abonnement, Paris : un an 7 fr. Départements, 8 francs, à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 1^{er} février 1900.

V^{ss} Nacla : Chronique. — M. Stella : Histoire vraie. — Jules Mary : Mademoiselle Guignol (suite). — Pierre Salles : Fille de Princesse (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Victor Content : Les ruraux (suite). — Alfred Sirven et A. Siégel : Le dernier des Artagnan (suite). — V^{ss} Nacla : Dictionnaire des 36,000 recettes (suite).

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1417^e livraison (1^{er} février 1900).

Le Mystère de la Chanvè-Souris (1804), par Gustave Toudouze. — L'électroculture, par Ch. Thiabaud. — Fleurs de glace, par Th. Lally. — Les Deux Henri, par François Deschamps. — Nos troupes sahariennes, par Henri Norval.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. Six mois 11 fr.

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^{ie} boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

GUÉRISON
Certaine et Radicale
de toutes les
AFFÉCTIONS
de la **PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné,
Psoriasis, Herpès, Prurigo,
Pityriasis, Lupus, etc., etc.
Plaies et Ulcères vari, anciens
dits incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les
HOPITAUX avec le plus grand succès et
présenté à l'Académie de Médecine ne
dérange pas du travail ; il est à la portée
des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il
produit une amélioration sensible.

M. LENOIR, Médecin Spécialiste, ancien Aide-
Major des Hôpitaux N^{os} 5, rue de Turin,
PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

Etude de M^e J. LOUBET, Avoué à Figeac (Lot) Successeur de M^{es} VIVAL et MALRIEU

VENTE

SUR

SAISIE IMMOBILIÈRE

AU PALAIS DE JUSTICE, A FIGEAC

A l'audience des criées du Tribunal Civil de Figeac du DEUX MARS mil neuf cent à neuf heures du matin.

D'UN DOMAINE

Sis sur la commune d'Issendolus

CANTON DE LACAPPELLE-MARIVAL (LOT)

D'une contenance d'environ

QUARANTE-HUIT HECTARES

MISE A PRIX

Vingt mille francs ci : 20.000 fr.

FRAIS DE POURSUITE EN DIMINUTION DU PRIX

Pour tous renseignements s'adresser à M^e J. LOUBET, avoué à Figeac, poursuivant la vente, qui, comme tous ses confrères, exerçant près le Tribunal civil de Figeac, peut être chargé d'enchérir.

JOURNAL MUSICAL MENSUEL

GRAND FORMAT

LES MODERNES

paraissant en 12 fascicules, contenant chacun plusieurs nouveautés musicales pour piano, piano et chant, piano et violon, etc., etc., des meilleurs artistes de Paris et de la province.

La musique donnée par LES MODERNES dans le cours de l'année représente une valeur marchande de plus de 200 francs.

5 fr. l'an

Adresser les demandes à M. Rosoor-DE-LATTRE, éditeur et imprimeur de musique à TOURCOING (NORD), en y joignant un mandat-poste.

N.B. — Les abonnements remontent au 1^{er} numéro de l'année en cours.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux stations thermales et hivernales

Des Pyrénées et du Golfe de Gascogne Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau

de la Compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ d'arrivée.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

Chez M^{me} CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Ephrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.